

SOMMAIRE

Edito	01
Groupe de paroles – Bruxelles Est	02
La loi protégera mieux les « vulnérables »	04
« Il était une fois » : ateliers d'expression pour les enfants et les jeunes	06
« Le rôle des agents de santé mentale dans les situations de catastrophes	07
Après-midi festive du samedi 29 janvier.....	10
Invitation conférence : « L'alliance thérapeutique : création et progression du lien ».	11
Agenda : Groupes de paroles	12
Aidez-nous, à mieux vous aider	14

C'est avec l'accord des intervenants que les textes qui suivent reprennent les témoignages, les questions, les remarques, et quelques idées développées par les familles présentes aux groupes de parole.

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

EDITO

« Indignez-vous » est le titre d'un fascicule écrit par Stéphane Hessel, 93 ans, qui a participé en son temps à l'élaboration des Droits universels de l'homme.

Cela me rappelle l'année 1957 où mon père, rentré d'une visite à une personne dans un asile psychiatrique était en colère contre ce système d'enfermement et contre la façon inhumaine dont on traitait les gens.
Que faire ? Ameuter la presse.

Il y a des situations concrètes qui nous amènent à donner cours à une action citoyenne forte.

Je crois qu'au niveau de la psychiatrie, il y a eu de réelles remises en question.

Les choses ont évolué, mais il ne faut pas s'arrêter !

Il est évident que, pour être efficace aujourd'hui, il faut profiter de tous les moyens modernes de communication.

Nous continuons à interpeler le monde politique, médical, juridique ... pour mieux encadrer nos malades.

Simone Nizet-Schelstraete
Coordinatrice

Groupe de parole - Bruxelles Est

Février 2011

Parmi nos visiteurs, nous recevons, accompagnée de sa fille, une dame qui appartient à une grande famille unie. Une des soeurs de cette dame souffre d'une schizophrénie qui a débuté vers ses 17-18 ans mais, comme si souvent, cette soeur n'est pas consciente de sa maladie. Elle a cependant accepté en 1993 une hospitalisation qui l'a stabilisée, mais elle a arrêté de prendre les médicaments peu après la sortie de l'hôpital, et a refusé une nouvelle hospitalisation volontaire. Elle a donc dû être hospitalisée sous contrainte, avec les difficultés que nous connaissons tous.

Malgré sa profession très prenante, notre visiteuse a la charge principale de l'aide à sa soeur. En effet, son père n'est pas familier à la notion de maladie mentale et de ses effets, et n'y croit pas trop. Il attribue à d'autres causes les difficultés de la malade, en particulier qu'elle le fait exprès. Ce n'est pas le cas de sa mère, mais contrairement à notre visiteuse, sa mère n'a pas été éduquée en Belgique et n'est pas familière à la langue et à la culture française. Elle serait incapable de gérer toutes les démarches et contacts qui sont nécessaires dans cette situation, dont le poids retombe en majorité sur notre visiteuse, malgré une aide occasionnelle de ses frères et soeurs quand le poids devient insupportable. Son mari et sa fratrie lui disent qu'elle prend trop sur elle, mais elle nous dit qu'il lui serait impossible de laisser sa soeur et sa mère chacune à sa souffrance, celle de sa mère étant sans doute la plus profonde car elle se double d'un sentiment coupable d'être incapable de gérer la situation par elle-même.

La soeur malade s'est mariée, et a maintenant une fille de 3 ans. Son mari est autoritaire, menaçant, et se conduit comme si sa femme n'était pas malade mais fautive. Et que si elle ne travaille pas, il pourrait divorcer et réclamer la garde de sa fille. La malade essaie de travailler, mais cela lui est impossible.

Notre visiteuse fait beaucoup de recherches sur Internet, et dit avoir un grand espoir dans la mise au point d'un médicament avec moins d'effets secondaires. Elle dit en avoir trouvé un, qui a été approuvé par le psychiatre de sa soeur (le même de puis 17 ans).

S'en suit une discussion entre les nouveaux et les anciens de notre groupe sur les médicaments qui empêchent de travailler aussi durement qu'il le faudrait actuellement, à cause de leurs effets secondaires, mais dont la prise est indispensable quand on veut éviter la rechute.

Parmi nos nouvelles visiteuses, nous avons une mère de famille anglaise, infirmière à Bruxelles. Elle nous dit qu'un de ses fils ne souffre pas d'hallucinations, mais de paranoïa. Il refuse tout soin, et est reparti en Angleterre où elle s'est rendue, mais n'a pas trouvé d'aide. Elle n'est que très peu informée sur la maladie mentale, mais les discussions dans le groupe ont commencé à l'éclairer. Nous lui recommandons la lecture de deux livres: "Si loin, si proche" et "I am not sick, I don't need help", dont elle nous dira par la suite qu'ils lui ont été très précieux. Nous lui promettons aussi de l'aider à établir des contacts thérapeutiques en Angleterre. Aux dernières nouvelles, elle est maintenant en Angleterre et il semble qu'un contact utile y ait été établi.

Postérieurement au Groupe de Parole, nous avons été contactés par des Parisiens dont la fille vit à Bruxelles avec ses deux enfants. Ils considèrent qu'elle a de graves problèmes touchant au domaine psychiatrique. Ils voulaient alerter le Samu Psychiatrique, dont ils ont entendu parler. Je les ai mis au courant de la situation en cette matière, et leur ai demandé des informations plus précises pour voir s'il était possible de les aider. Je les ai reçus, d'où il apparaît que leur fille a bénéficié d'un suivi thérapeutique considéré comme très productif à Brugmann, et que le psychiatre résident de l'hôpital de jour était tout prêt à continuer son aide par un suivi ambulatoire, et lui donnait des informations très précises sur la législation belge. J'ai indiqué que cette recommandation me paraissait la meilleure, mais il semble que mon correspondant avait une nette préférence pour les soins obligés, et voulait s'en tenir à cette préférence. Nous en sommes restés là.

Jacques Grassart

La loi protégera mieux les « vulnérables »

Révision de la « mise sous tutelle »

Extrait paru dans le journal Le Soir du 11 février 2011

L'essentiel :

- La loi va davantage protéger les biens et l'intégrité physique des personnes « vulnérables ».
- Un projet précédent envisageait surtout la mise sous tutelle de ces citoyens dits « incapables ».
- Le secteur associatif et Ecolo ont inspiré le nouveau texte de loi, moins paternaliste.

Les députés rectifient le tir ... Les projets législatifs de mise sous tutelle des personnes « vulnérables » sont revus de fond en comble. Oubliée, la loi Goutry. La commission de la Justice de la Chambre vient d'entamer l'examen d'une nouvelle proposition de loi, inspirée par Ecolo, mais soutenue par tous les partis démocratiques.

Comment protéger les personnes vulnérables de ceux qui seraient tentés d'abuser de leurs biens, voire de leur personne ?... C'est l'enjeu de la proposition en débat, qui concerne des milliers de personnes : malades d'Alzheimer, handicapés mentaux, patients psychiatisés, ...

Voici deux ans et demi, le secteur associatif dénonçait d'une seule voix la proposition de loi introduite par Luc Goutry (CD&V) afin d'octroyer un statut d' »incapable « à toute personne qui se trouverait dans l'impossibilité d'accomplir tout acte de la vie civile, vu son état (personnes âgées démentes, handicapés mentaux, polytraumatisés,...). Un texte « imbuvable », aux yeux des acteurs de terrain. A l'époque, la proposition était pourtant soutenue par le PS, le MR et le CDH...

Tous ont changé d'avis. La levée de boucliers des associations du secteur et la contre-proposition de loi déposée par Muriel Gerken (Ecolo) ont incité les députés à débattre d'un nouveau texte, cosigné par l'ensemble des partis démocratiques. Il devrait être voté fin avril, au terme d'une série d'auditions d'experts.

« Il fallait harmoniser les multiples statuts existants, afin de protéger les biens et l'intégrité des personnes vulnérables, commente Muriel Gerken, mais la proposition Goutry restait très marquée par une approche paternaliste, en contradiction totale avec une série d'engagements pris par la Belgique, notamment la Convention européenne des droits des personnes handicapées ou la Charte d'Helsinki sur la santé mentale ».

Le texte revu et corrigé vise toujours à protéger les personnes vulnérables, mais en les considérant comme susceptibles de retrouver leurs capacités... Concrètement, la loi instaure un régime d'administration provisoire (pas définitif) et évolutif : le juge de paix désignerait, d'une part, un administrateur des biens, et d'autre part, un « administrateur » de la personne. Possible, aussi : la désignation d'une personne de confiance. La situation serait réévaluée tous les deux ans, avec les proches, afin de tenir compte de l'évolution de l'état physique ou mental de la personne soutenue. « L'opportunité d'instaurer enfin une formule de protection adaptée à chaque cas individuel », insiste Muriel Gerkens.

Qui est concerné par cette loi ?

Jusqu'à présent, la législation en matière de protection des personnes passe par la reconnaissance de multiples statuts : les « interdits » (personnes démentes privées de certains droits), les « prodigues et faibles d'esprit » (handicapés légers), les « mineurs prolongés » les personnes physiquement ou mentalement incapables de gérer leurs biens, les handicapés mentaux sévères, les malades mentaux mis en observation... La nouvelle loi établit un statut de protection provisoire commun à tous les citoyens « vulnérables » : les handicapés, bien sûr, mais aussi les patients psychiatisés, les personnes en dépendance physique, les seniors souffrant de démence, voire les personnes dont la précarité psychosociale les empêche de gérer seules leurs biens, leur santé, leurs obligations quotidiennes ...

R.G.

Ateliers d'expression pour les enfants et les jeunes,
partenariat entre **Similes Bruxelles** et **SSM Le Sas**, 85, rue de la Marne à 1140
Bruxelles(Evere). 02.511.99.99 Similes Bruxelles, 02.242.07.63 Le Sas.



« Il était une fois » est un projet soutenu par la Cocof depuis 2007, en tant que partenariat entre Similes Bruxelles et le SSM Le Sas d'Evere.

Il s'agit d'ateliers d'expression pour les jeunes dont les parents souffrent de troubles psychiques et ceci à partir de 3 ans jusqu'à 16 ans sous la forme de cycles de cinq séances. Il existe actuellement trois groupes différents : les petits de 3 à 8 ans, les enfants de 8 à 12 ans et les adolescents de 13 à 16 ans. Ils se réunissent le samedi matin.

Un groupe de rencontre pour les parents et accompagnants se réunit également pendant les ateliers des enfants et permet l'expression des adultes en difficulté de vivre en famille.

Les jeunes sont d'abord reçus en famille au SSM Le Sas afin de vérifier l'adéquation dans un des groupes d'âge. Ils signent une Charte au moment de leur inscription dans les ateliers.

Information : Mme Chantal Gordon-Beresford à Similes Bruxelles 02/511 99 99, rue Malibran, 43, 1050 Ixelles.

Inscription : Mme Martine Vermeylen ou Mr Peter Dyck au SSM Le Sas 02/242 07 63, rue de la Marne, 85, 1140 Evere.

« Le rôle des agents de santé mentale dans les situations de catastrophe »

14-16 février 2011

De retour du Bénin, voici quelques extraits de l'intervention de Martine VERMEYLEN à ce congrès :

« De la catastrophe de masse à l'intimité du couple : le trauma familial »

Qui dit intimité du couple inclut l'effet produit par ses dysfonctionnements sur la construction psychique et symbolique des enfants et sur le travail inconscient partagé dans les familles.

A travers les projections générationnelles non élaborées, Serge Tisseron, pédopsychiatre et psychanalyste (1) a décrit comment les secrets de famille font des ricochets sur la surface opaque de la conscience familiale à partir de ses observations sur trois générations :

- 1) A la première génération, les victimes ne peuvent pas parler de ce qu'ils ont vécu à leurs enfants de peur de leurs réactions imprévisibles, ou d'enfreindre les interdits sociaux comme une loi d'amnistie, ou une répression politique ou encore la honte familiale dont on veut protéger les enfants. La catastrophe devient indicible aux enfants.
- 2) A la génération suivante la 2^{ème} génération n'a pas le droit de nommer les choses : On ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu, ni des objets détruits par la guerre pour éviter de susciter une nouvelle violence. Cette génération colporte des valeurs de non-violence car celle-ci devient très vite insupportable. La catastrophe devient innommable.
- 3) A la 3^{ème} génération, la catastrophe semble oubliée, elle s'encrypte si personne ne peut en témoigner. Même si l'histoire peut être racontée à un niveau d'information et d'héritage culturel, les enfants n'arrivent pas à concevoir que cela peut être arrivé dans leur propre famille ni à se représenter ces faits si des photos ou des traces disparaissent. C'est le cas des familles en exil dont je

viens de parler. La catastrophe devient impensable pour les générations suivantes.

Nous insistons sur le fait que les enfants deviennent des « doubles victimes » à cause des deux manières différentes dont ces traumatismes touchent leurs parents et je pense ici au livre de Jorge Barudy, psychiatre et systémicien « Les enfants des mères résilientes » (2).

De façon **directe**, ils assistent impuissants à la violence faite à leurs parents, et à leur groupe d'appartenance familiale ou clanique et ils doivent supporter cette blessure identitaire.

De façon **indirecte**, ils subissent les dégâts portés à la fonction parentale de leurs parents qui changent et perdent leur autorité parentale de protection et de modèle. « Ce n'était plus ma mère, je ne la reconnaissais plus ».

Conclusion : Un processus de deuil est indispensable dans la résolution des sentiments de honte et de culpabilité.

On a coutume de dire qu'il faut un siècle pour panser les blessures provoquées par une guerre au moment de la fin de celle-ci. Un siècle pour que les descendants des victimes puissent sortir du sentiment de vengeance et des vécus de paranoïa inévitablement liés aux désastres vécus.

Comme nous l'avons vu, c'est l'intimité des couples qui est touchée et par les enfants qui en sont issus, toute l'intégrité des familles.

Après le choc de l'événement, les réactions de sidération et de stress, responsables du déni et du clivage comme faire comme si cela n'était pas arrivé, il y a la difficulté de vivre avec ces réalités de vie qu'il est plus facile de nier que d'assumer. Voici une description des étapes nécessaires avant de pouvoir assumer pleinement l'événement traumatique.

- 1) Le stress post-traumatique est souvent nié par les victimes, il fait partie de cette première étape du deuil difficile à conscientiser du fait que l'inconscient est à l'œuvre pour protéger le psychisme. Le choc et le déni constituent une première étape du deuil personnel et collectif.
- 2) Pour pouvoir affronter les sentiments d'angoisse, des vécus de colère sont indispensables : colère adressée à ceux qui sont morts, à ceux qui ont survécu, à soi-même de n'avoir pas su prévoir ou réagir à temps.
- 3) Ces colères liées aux vécus d'injustice constituent l'étape nécessaire pour prendre conscience de l'ampleur de la catastrophe. Ils amènent les sujets à rechercher les faits réels, une vérité nécessaire à dévoiler pour en comprendre l'ampleur. Dans les cas où l'erreur humaine ou bien la culpabilité des auteurs

de faits sont en cause, il faut définir leur part de responsabilité ou d'intentionnalité dans le drame.

Un processus de réappropriation personnelle et de dés-idéalisation permet aux victimes de comprendre quelles erreurs ont été commises, et avec quel degré d'intentionnalité. Ceci permet d'assumer les pertes, de tenter de les réparer et de redémarrer un nouveau processus de vie.

Un équilibre reste à trouver entre le tout dire ou le tout cacher aux enfants. Si le fait de cacher fait penser qu'un processus de déni est l'œuvre, le tout dire constitue également un risque qui n'est pas souhaitable pour l'aggravation du processus de victimisation. Un équilibre est à trouver pour bien traiter les enfants, leur permettre de vivre dans la dignité et le respect de leurs parents, même s'ils ont été défaillants à certains moments à cause des souffrances endurées.

(1) « Les secrets de famille, mode d'emploi » de Serge Tisseron, éd. Marabout, 1996 et du même auteur « Les secrets de famille » PUF, Que sais je ? 2011.

(2) « Les enfants des mères résilientes, La parentalité bienveillante dans des situations extrêmes : violences de genre, guerres, génocides, persécutions, et exil » de J. Barudy et A.-P. Marquebreucq, éditions Solal, Marseille, 2005.

Martine VERMEYLEN

L'après-midi festive du samedi 29 janvier 2011

La nouvelle année est l'occasion de se rassembler. Nous étions 37 à nous retrouver dans une



ambiance bien agréable dégustant tartes, galettes... arrosées d'un petit verre.

Nous avons constaté que le groupe Simil'Aide était bien représenté ! Cela signifie que vivre des moments forts crée des liens. Il est bon de pouvoir échanger avec ceux qui sont dans des situations semblables.

Nous avons aussi eu la joie de voir des enfants du groupe « Il était une fois ».

Nous avons pu visionner le nouveau film réalisé sur les témoignages de parents et le récit d'une histoire sur la différence.

Bien contents d'avoir pu bavarder de sujets divers, nous sommes repartis avec un sentiment de satisfaction.



Simone Nizet-Schelstraete

L'alliance thérapeutique : Création et progression du lien

Dr Caroline DEPUYDT

**Psychiatre, Chef du service de l'Hôpital d'Accueil Spécialisé (HAS)
du Groupe hospitalier La Ramée et Fond'Roy**

Lundi 28 mars 2011 à 14h30

On demande à la psychiatrie un rôle de protection de la société vis-à-vis de la maladie mentale et de se porter en même temps garant des libertés fondamentales des malades qu'elle accueille. Les soins sous contrainte se trouvent ainsi au carrefour entre les limites de la loi et de nombreuses questions cliniques.

Dans ce cadre, la mise en place d'une alliance thérapeutique avec le patient et son entourage peut lever les réticences de la famille et/ou du patient pour s'engager dans le travail thérapeutique proposé et ainsi de s'engager dans le traitement qui s'impose.

Comment répondre à ces situations difficiles ? Comment l'équipe soignante gère-t-elle au quotidien, ces « restrictions de libertés » ?

**Lieu : Auberge de Jeunesse Jacques Brel – Salle Delvaux
Rue de la Sablonnière 30 – 1000 Bruxelles**

Infos et inscriptions :

Similes Bruxelles - 02/511 99 99 – 02/511 06 19

P.A.F. : 5€/personne – 3€/étudiant (à payer cash sur place)



Agenda des groupes de paroles

Ils sont destinés aux proches de malades psychiques qui souhaitent partager leur vécu et s'entraider. Ils comprennent à chaque fois l'accueil des nouveaux. Une petite participation de 2,50€ vous sera demandée à l'entrée.

Bruxelles-Centre : Les lundis : 28/03/11 – 18/04/11 30/05/11 – 27/06/11.
Rue Malibran 49 (Entrée Polyclinique, suivre le parcours fléché) à 1050 Ixelles. Accueil à 17h15 réunion de 17h30 à 19h30.

Bruxelles-Est : Les jeudis : 07/04/2011 – 05/05/2011 – 09/06/2011.
Maison de l'Entraide – Av. G. Henri 383 - 1200 Bruxelles.
Accueil à 18h45 - réunion de 19h à 21h.

Groupe pour enfants de 8 à 12 ans - Les samedis suivants de 10h à 12h :
19/3/2011 – 2/4/2011.
Accueil dès 9h30 – Locaux du Sas - rue de la Marne 85 à 1140 Evere.
Infos et inscriptions : 02/511.99.99 – 0495/79 86 83.

A Ottignies : Les lundis : 07/03/11 - 04/04/11 – 09/05/11 - 06/06/11.
« Maison de la Citoyenneté » 1^{er} étage - Rue des Deux Ponts 15 – 1340 Ottignies de 18h à 20h.

A Nivelles : Les lundis : 14/03/11 – 11/04/11 – 16/05/11 - 20/06/11.
Dans le Bâtiment de la CSC – 14 rue des Canonnières – 1400 Nivelles de 18h à 20h.

Infos pour les groupes du Brabant Wallon

Le Masque

A l'Origine, il ne servait qu'à certaines représentations
Comédie, bal masqué était son unique ambition
Il est depuis, le jeu puéril des garçons et des filles
Qui cachés derrière lui se défient....

Il dissimule rides et verrues,
A Venise vous le verrez dans les rues,
Jeunes donzelles ou vieilles pas belles,
Toutes trouvent grâce aux yeux des rebelles...

Il en est qui se porte sans être vu,
Et vous vous trouverez sans doute fort déçu
Lorsque celui-ci tombera bas,
Et qu'il dévoilera de haut en bas,
L'Authentique visage de votre compagne
Ou compagnon nu et fier comme une montagne...

Cependant il est parfois un mal nécessaire
Selon certaines circonstances à l'équilibre précaire,
Ou pour éviter quelques discussions hasardeuses
Et dans bien des cas, rend la fin heureuse.

Aidez-nous, à mieux vous aider

En devenant membre adhérent, la cotisation annuelle s'élève à 20€.

A verser au n° de compte **BE51 310-1227608-62 de Similes Bruxelles.**
Vous recevrez nos périodiques, bénéficierez des réductions réservées aux membres qui font appel à nos services : social, juridique, psychologique, documentation et vous serez informés de nos activités.

Soutenez notre action, faites un don

Nouveau depuis janvier 2011, tout don de 40euros et plus vous donne droit à une belle déduction fiscale. Celle-ci vous permettra, selon vos revenus, de récupérer près de 50% de votre don.

Versez votre don au n° de compte **BE89 340-4312182-85 de Similes Bruxelles** en mentionnant en communication « Don ».

